

A propos de la prélatrice personnelle

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Enquête et analyse](#), [Entretien](#), [Questions et analyses](#), [Réflexions](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 14 février 2017



Côme de Prévigny, [pour notre confrère Rorate Caeli](#), s'interroge sur la **pérennité de la potentielle prélatrice dans le temps** :



Faut-il accepter la prélatrice personnelle présentée par Rome à la Fraternité sacerdotale

Saint-Pie X ? Certains présentent leur avis négatif du fait des circonstances, mais la question est mal posée. Il faudrait plutôt demander : Peut-on refuser la reconnaissance canonique quand aucun préalable inacceptable n'est assorti à cette concession ? Mgr Lefebvre n'a jamais refusé de structure canonique en elle-même, de son vivant. Il a uniquement refusé les exigences conditionnant la structure qu'il avait originellement souhaitée et obtenue et qui lui a été injustement retirée. Jamais il n'a aspiré à rompre de son propre chef le lien canonique qui le liait officiellement à Rome et même à cette Rome pourtant infestée de modernistes. Bien au contraire, il a subi : il a contesté la publication de rupture de ce lien et a fait appel des décisions des autorités ecclésiastiques. Par conséquent, Mgr Lefebvre n'a jamais été confronté à la situation que nous vivons : la Fraternité se voit proposer une structure canonique sans condition. D'ailleurs sur quel motif la refuser si aucune condition n'est imposée (et même si les conditions étaient neutres) et que nous considérons que le pape, en vertu du mandat de droit divin que Notre Seigneur a confié à Pierre et à ses successeurs, continue à détenir le pouvoir surnaturel de lier et de délier, en dépit de toutes ses misères ? La crise ferait-elle de la primauté de Pierre et du pouvoir des clefs des vérités catholiques embarrassantes, optionnelles et superflues ?

Certains objecteront que le contexte ne permet pas cette régularisation et que sur le trône de Pierre n'a jamais régné pire progressiste. Mais une structure canonique ne dure pas le temps d'un seul pontificat, elle survit aux papes qui passent, et son acceptation n'est pas un placet pour le pontife du moment. On ne peut pas imaginer une régularisation sous Benoît XVI, sans prévoir qu'elle sera toujours effective sous son successeur. Quelle attitude faudra-t-il adopter demain ? Devrons-nous devenir sédévacantistes quand les pontificats seront calamiteux et « dénoncer le contrat » à notre guise au fil du temps ? Ce n'est guère cohérent. Même si un pontife bien traditionnel est attendu, il n'est jamais à l'abri d'être suivi par un successeur désastreux. La sécurité totale n'existe pas ici-bas et le statut canonique de la FSSPX doit pouvoir perdurer, quel que soit le pape régnant. C'est pour cette raison que son supérieur général s'assure préalablement de son étanchéité et de la pérennité de son administration pour tous les types de pontificats, malgré les assauts en tous genres.

Le jour où la Fraternité fondée par Mgr Lefebvre sera régularisée, on imagine bien que le pape actuel ne touchera pas au cours de son pontificat à cet équilibre qui a été recherché par tous les moyens depuis quarante ans. La curie a bien tenté la mise au pas de la Fraternité Saint-Pierre en 1999 et n'y est plus jamais revenue, après avoir essuyé un échec. En concédant, l'année dernière, une confirmation définitive des statuts de l'Institut du Christ-Roi, on peut même affirmer que le Saint-Siège a entériné le fait que le monde traditionnel n'était plus à démanteler et cela après la libération du missel traditionnel et la reconnaissance des confessions des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X. Telle est la situation actuelle même si en soi, tout cela peut changer aussi.

L'objectif de Mgr Fellay est plutôt réaliste. Il est évident qu'il n'est pas aveuglé par la « kaspérite » ambiante et qu'il préfère *Summorum pontificum* à *Amoris Laetitia*... Néanmoins, il considère que c'est justice que soit rendue à la Fraternité la reconnaissance qui lui a été indûment retirée et que plus personne dans l'Église ne lui

dénie désormais. Cela se fait sans doute avec le pontife du moment, mais lequel passera et sera suivi d'un meilleur ou d'un pire. Il se trouve que les conditions pour acter la régularisation n'ont jamais été aussi peu contraignantes qu'aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'un accord avec ce que fait François, mais d'une régularisation par le Saint-Siège qui a été fondé, qu'on le veuille ou non, par Notre Seigneur Jésus Christ.